

République française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE DE MARTIGNY

Mairie

**6 rue Jean-Baptiste Viguerard
76880 MARTIGNY**

Téléphone : 02 35 85 51 23

Courriel : commune-de-martigny2@orange.fr

N°2024-13

**ARRÊTÉ DE CIRCULATION RD 154
RUE JEAN-BAPTISTE VIGUERARD
TRAVAUX REHABILITATION MILLE CLUB**

Le Maire de MARTIGNY,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réaliser les travaux de réhabilitation du Mille Club situé le long de la RD 154 rue Jean-Baptiste Viguerard,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires permettant l'exécution des travaux dans les conditions optimales de sécurité,

ARRÊTÉ

Article 1 :

La circulation des piétons est restreinte.

Article 2 :

La vitesse est diminuée à 30 km/h dans la zone de travaux jusqu'au 15 juin 2024.

Article 3 :

Monsieur le Maire de Martigny

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Envermeu

Sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Martigny, le 29 avril 2024

Le Maire, Antoine BRUMENT

